Nous nous réjouissons que votre visite chez nos voisins de l'autre côté du détroit, ait encore resserré les liens de cette « Entente Cordiale », qui, après des luttes séculaires, a rapproché les Francais d'autrefois.

Il termine en exposant les vœux de la population et en attirant l'attention du président sur le projet de la municipalité en vue d'obtenir la cession à la ville des terrains militaires désaffectés qui avoisinent la plage.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. Pagnier, président de la Chambre de commerce, après avoir salué « l'éminent homme d'Etat que la France républicaine a élu au poste le plus élevé », dans un élan irrésistible, rappelle que « Calais est le centre le plus important de l'industrie des tulles et dentelles mécaniques, dont la renommée est universelle.

» Permettez-moi, au nom de cette industrie, de formuler le vœu que nos relations internationales deviennent de plus en plus cordiales, que les barrières douanières s'ouvrent de plus en plus larges pour laisser à nos belles et fines dentelles la faculté de faire apprécier à l'étranger et principalement sur le Nouveau Continent le goût essentiellement français.

Il termine en sollicitant le concours bienveillant du gouvernement pour mette « le port de Calais à la hauteur des exigences du trafic moderne ».

REPONSE DU PRESIDENT

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Messieurs,

Laissez-moi d'abord remercier l'industrie calaisienne du charmant souvenir qu'elle veut bien m'offrir et de la gracieuse présentation que m'en a faite cette aimable et souriante jeunesse.

Je conserverai précieusement, en mémoire de votre accueil, ces produits de votre ville. C'est un agréable devoir pour le Président de la République de rendre un hommage à ceux qui répandent au dehors le goût français.

Lorsque vos tulles et vos dentelles s'exportent sur les grands marchés du monde, ils y introduisent un peu de notre influence artistique et morale.

Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que les pouvoirs publics veilleront toujours avec sollicitude à la prospérité d'une industrie si justement célèbre, si importante pour la richesse de votre ville et pour le sort des ouvriers calaisiens.

Rien de ce qui intéresse votre belle cité ne saurait, d'ailleurs, me laisser indifférent, et je retiens soigneusement les vœux que vous avez bien voulu m'exprimer, soit au sujet des terrains qui avoisinent la plage, soit à propos de l'amélioration et de l'agrandissement du port.

Je signalerai au ministre compétent les questions qui vous préoccupent et vous pouvez être assurés de rencontrer chez les administrations qui étudieront vos projets et chez le gouvernement qui en décidera, le désir sincère de favoriser l'extension de Calais et le développement de son commerce.

Lorsque vous songez ainsi à l'avenir de votre ville, vous voulez, Messieurs, qu'il soit digne du passé, vous êtes fiers de votre histoire; vous avez raison, car, jusque dans les heures de tristesse, vos ancêtres firent preuve de vaillance et d'abnégation.

Mais, où sont les rivalités et les luttes d'autrefois? Les deux peuples, dont les dissentiments ont si longtemps influé sur notre destinée, sont maintenant unis dans une même pensée de concorde et de paix.

L'accueil qui vient d'être fait par la ville de Londres au représentant de la France est une nouvelle manifestation de leur amitié. Et puisque c'est à Calais que j'ai, pour la première fois, l'occasion de prendre la parole à mon retour, vous me permettrez d'envoyer d'ici à la noble nation britannique, avec l'expression profondément émue de ma gratitude, le salut cordial de la République française.

De vifs applaudissements et des acclamations accueillent le discours présidentiel.

Après cette réception, le président revient sur la place. Il passe en revue les sociétés qui y sont massées à ce moment, tandis que les musiques jouent.

Un groupe de Calaisiennes en costume du pays viennent lui offrir des corbeilles de dentelles ainsi que des gerbes de fleurs. Le président remercie.

A LA GARE

LE DÉPART POUR PARIS

Le cortège se reforme et gagne la gare centrale, où un salon de réception a été préparé.

A son arrivée à la gare de Calais-ville, où l'attend le train qui doit le ramener à Paris, M. Poincaré est reçu par le baron Edouard de Rothschild, président, et M. Grillet père, vice-président de la Compagnie du Nord. Il leur serre la main très cordialement. Le baron de Rothschild lui offre une magnifique gerbe de fleurs pour Mme Poincaré. Le président le remercie et, l'avant à sa droite et M. Grillet à sa gauche, il s'avance vers un groupe d'employés de la Compagnie qui lui sont présentés par le baron de Rothschild et auxquels il remet des médailles d'honneur. Le train part à 3 h. 40 au milieu de nouvelles acclamations.

L'arrivée à Paris

Le président de la République, retour de Londres, est arrivé à la gare du Nord à 6 h. 50, où il a été reçu par Mme Poincaré, les ministres de la guerre, de la marine, des colonies, du commerce, des travaux publics, du préfet de police, le grand chancelier de la Légion d'honneur, ainsi que par M. Carnegie, ministre plénipotentiaire, et plusieurs secrétaires de l'ambassade d'Angleterre.

Lorsque le président de la République a quitté la gare, dans un landau, en compagnie de Mme Poincaré, il a été l'objet d'une très chaude manifestation de sympathie de la part du nombreux public qui se pressait derrière les barrages du boulevard Denain et de la rue Lafayette et qui ne cessait de pousser les cris de « Vive Poincaré! Vive l'Entente cordiale! »

Un télégramme de M. Poincaré au Roi d'Angleterre

Voici le texte du télégramme que le président a envoyé au roi George en quittant l'Angleterre :

A Sa Majesté George V, roi du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires au-delà des mers, empereur des Indes.

Avant de quitter le sol de l'Angleterre, je tiens à renouveler à Votre Majesté l'expression de ma reconnaissance pour son accueil si amical, et pour toutes les attentions qu'elle a eues envers le représentant de la France. J'emporte un souvenir ému de la magnifique réception que m'a faite, partout où j'ai passé, le peuple britannique. Je prie Votre Majesté de vouloir bien transmettre à Sa Majesté la Reine, mes remerciements respectueux, et de croire à ma constante amitié.

Signé : **Raymond Poincaré.**

Pour les Pauvres de Londres

Le président, avant de quitter Londres, a fait remettre au lord-maire une somme de 5.000 francs pour les pauvres de la Cité.

Au Maroc Espagnol

LE COMBAT DU 24

75 morts. - 200 blessés

Tanger, 27 juin. — D'après des renseignements complémentaires de Tetouan, le combat livré le 24 sur la route de Tetouan-Tanger, dura près de huit heures. Les montagnards subirent de fortes pertes et furent repoussés. De leur côté, les Espagnols eurent près de 75 morts, dont un officier, et près de 200 blessés, dont six officiers, parmi lesquels un colonel. Hier, la canonnade recommença, dans la même direction.

En Alsace-Lorraine

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE COLMAR

La participation des sociétés françaises interdite

Strasbourg, 27 juin. — Le directeur de l'arrondissement de Colmar a fait savoir, sur l'ordre du ministère de Strasbourg, à la société de gymnastique « Einigkeit », qui organise, à Colmar, pour le mois d'août, un grand concours international de gymnastique, que l'admission au concours de sociétés françaises ne peut être autorisée. Rien ne s'oppose, par contre, à l'admission des autres sociétés étrangères.

Conseil Municipal de Tourcoing

SEANCE DU VENDREDI 27 JUIN 1913

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L'EXERCICE 1912

Le budget supplémentaire de 1913. - Les comptes et budgets des Hospices, du Bureau de Bienfaisance, du Service des eaux, du Service vicinal, du Collège de jeunes filles Le théâtre. - Le musée. - La musique municipale Création d'un cours de boulangerie-pâtisserie. - Marchés divers. - Les vœux

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni vendredi soir, pour la continuation des travaux de la 2e session de 1913.

La séance s'ouvre à 9 heures, sous la présidence de M. Dron, député-maire, entouré de ses quatre adjoints.

32 conseillers sont présents.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, on entame l'ordre du jour.

La première question appelée est le compte administratif du maire pour l'exercice 1912.

Le Compte administratif du Maire pour l'Exercice 1912

Ce compte est présenté aux conseillers avec un rapport explicatif dont nous donnons les parties essentielles.

LE RAPPORT DU MAIRE

EXERCICE « PEU SATISFAISANT »

Le résultat de cet exercice, dit le rapport du maire, se présente sous un aspect peu satisfaisant *si on le compare à ceux des trois derniers exercices* qui se traduisaient par des disponibilités très importantes atteignant une moyenne de 450 à 500.000 francs que nous ne reverrons peut-être pas de longtemps en raison de l'accroissement des charges annuelles que nous nous sommes imposé pour assurer plus completement la marche régulière des services publics, améliorer la situation du personnel, pourvoir toujours plus largement nos charges d'assistance.

C'est grâce à ces gros excédents que nous avons pu en outre enrichir le patrimoine communal sans recourir à l'emprunt, bien que l'emprunt soit légitime quand il s'agit d'acquisitions ou de travaux présentant un caractère d'utilité permanente qui justifie la répartition de la charge entre les générations successivement appelées à en bénéficier.

A titre d'exemples, nous pouvons porter à l'actif des trois dernières années :

— L'acquisition de l'immeuble de la rue de l'Epidème devenu une annexe du Conditionnement (environ 380.000 fr.);

— Les œuvres d'éducation professionnelle auxquelles 115.000 fr. ont été consacrés pour frais d'installation;

— Les patronages et œuvres post-scolaires: 306.400 fr., pour achat de terrains et aménagement;

— L'extension du réseau d'électricité: 130.000 francs;

— La restauration de l'Abattoir: 140.000 fr.;

— Les travaux supplémentaires de voirie: 130.000 fr.;

— Travaux divers, environ 70.000 fr.

Le tout représentant un ensemble de 1.300.000 francs, sans tenir compte des apports nouveaux réclamés par l'assistance sous toutes ses formes, pour une valeur de 80.000 fr.

Nous avons le droit d'être fiers, ajoute M. le Maire, d'une prospérité financière qui a permis de mener à bien tant d'importantes entreprises sans surcharger les contribuables.

Mais une longue expérience des affaires nous enseigne la prudence et combien de fois, dans le cours des treize dernières années, n'avons-nous pas dit et répété que les années se suivent et ne se ressemblent pas, qu'il faut toujours s'attendre à des éventualités défavorables, susceptibles de produire des mécomptes, voulant ainsi prémunir nos collègues contre la tentation d'inscrire à nos budgets de nouvelles et importantes dépenses ayant un caractère renouvelable et définitif, quand elles n'étaient pas absolument indispensables!

Nous n'avons fait exception à cette règle de sage gestion financière que pour des raisons de haute portée morale et sociale.

Le statut du personnel et le nouveau règlement de la caisse de retraites vont exiger annuellement un supplément de plus de cent mille francs: nous ne l'avons pas marchandé puisqu'il était nécessaire de mettre les traitements de nos dévoués collaborateurs plus en rapport avec le coût de la vie.

Nous avons encore accompli notre devoir social en consentant tous les sacrifices qui devaient assurer le large fonctionnement des œuvres de sécurité, d'éducation et d'assistance qui sont l'honneur de Tourcoing où elles ont atteint un degré de développement qu'on trouverait difficilement ailleurs. Mais en le faisant, nous avons obéré lourdement notre budget et nous ne nous faisons pas d'illusion sur les difficultés qui pourraient occasionnellement en résulter.

Les finances communales qui, comme les nôtres sont étroitement liées à la marche des affaires, à l'activité économique et aussi au rendement de régies municipales dont nous tirons une notable partie de nos ressources, sont sujettes à des aléas.

Or, l'année 1912 nous réservait une de ces surprises avec lesquelles on doit toujours compter, qu'on subit, quand elles se présentent, avec résignation et sans s'en alarmer, mais avec la préoccupation d'en rechercher les causes pour essayer d'en prévenir le retour, avec la ferme volonté de réaliser toutes les économies possibles quand on se heurte à la force des choses et qu'on ne peut espérer revoir le taux de recettes des bonnes années.

LES CAUSES

Examinons donc pourquoi le dernier exercice (1912) a été plutôt défavorable :

L'octroi est une de nos grosses recettes, il a fléchi en 1912 au point de produire 150.000 francs de moins que l'année précédente.

On constate une diminution de 112.000 fr. pour les matériaux; c'est surtout à la grève des menuisiers et un peu aussi à celle des mécaniciens qui ont paralysé les travaux de construction pendant une partie de l'année, que cette diminution est imputable.

La bière a produit environ 18.000 fr. de moins; particulièrement à cause de l'été pluvieux et froid que nous avons subi.

Ajoutez-y 5.600 fr. de moins sur les comestibles;

11.000 fr. de moins sur les combustibles;

4.000 fr. de moins sur les fourrages.

L'usine à gaz, de son côté, nous a donné un résultat inférieur de 31.085 fr. 47 à nos prévisions budgétaires.

Cette moins-value s'explique par les raisons suivantes :

1° L'augmentation prévue pour la vente du gaz ne s'est pas réalisée complètement. Il nous a manqué 6.000 fr. aux moteurs, 5.000 fr. aux installations gratuites et 14.600 fr. aux abonnés ordinaires, soit ensemble 25.600 fr.

2° Nous n'avons pu vendre la totalité de notre production de coke, sa densité spéciale, plus élevée que celle du coke de gaz habituel, en a rendu le placement difficile et comme les qualités restées en stock sont les plus chères, le prix moyen du coke vendu a été inférieur à celui prévu: 15,47 la tonne au lieu de 18 fr.; de ce chef il y a une diminution de 37.000 francs.

Par contre les économies réalisées sur les dépenses tous du service de l'usine ont atténué la somme indiquée de 31.085 fr. 47 la moins value générale.

Nous devons ajouter que le service du gaz continue à se développer puisque nous avons gagné en 1912: 1.430 abonnés et 1.451 compteurs.

En outre, les demandes de coke déjà reçues pour la campagne 1913-1914 prouvent que notre coke commence à être mieux apprécié et elles nous font espérer que nous arriverons cette année à placer presque toute notre production.

D'autre part, de nombreux crédits se sont trouvés insuffisamment dotés, dont voici les principaux :

— *Les chapitres d'assistance et de prévoyance* nous ont coûté en plus 26.500 fr. dont la plus grosse part est imputable aux pensions de vieillesse et d'infirmité et au service des enfants assistés;

— Le théâtre, 36.540 fr. pour les raisons exposées dans une délibération du 6 décembre 1912;

— *Les fêtes*, 6.300 fr.;

— Le service des eaux, 24.000 fr.;

— Les dépenses de voirie, environ 9.000 fr.;

— Les travaux neufs de construction et d'acquisitions d'immeubles, 155.000 fr., dont plus de la moitié pour le stand de tir;

— Les crédits pour entretien, chauffage et éclairage, assurance et impôts des propriétés communales, 30.000 fr.;

— Et enfin, d'autres dépenses qu'il nous était impossible de prévoir, comme par exemple, le règlement de comptes produits par des entrepreneurs négligents deux ans après leurs travaux, environ 18.000 fr.;

— La ristourne due par Tourcoing au syndicat des eaux après règlement entre les deux villes du compte de 1912, 12.935 fr.

Nous venons de retracer le tableau des postes défavorables du compte administratif de 1912 et des insuffisances qu'il accuse par rapport aux prévisions budgétaires.

Les résultats plus avantageux constatés sur d'autres chapitres compensent, en partie, l'impression d'inquiétude qui risquerait de s'en dégager.

C'est ainsi que la majoration des recettes du service des eaux contrebalance largement l'accroissement de dépenses que nous avions relevé.

Mais surtout nous avons obtenu des plus-values importantes sur l'électricité: 6.000 fr. de plus que les prévisions budgétaires (environ 95.000 fr. de bénéfices nets) et sur les produits de la Condition publique.

En y joignant les économies réalisées, par rapport aux prévisions budgétaires, sur un grand nombre d'articles (vacances d'emplois, dépenses évitées....) Nous aboutissons à un boni de 77.000 francs.

Mais nous devons ajouter que ce boni est déjà en partie absorbé ou engagé par le budget supplémentaire de telle sorte que nous serons très gênés pour faire face jusqu'à la fin de cette année aux besoins éventuels que le budget primitif n'a pas pu prévoir et que nous devrons, sauf le cas de force majeure, nous abstenir de toute résolution, de toute mesure susceptible d'engager des dépenses nouvelles qui ne seraient pas couvertes par un crédit régulier inscrit au budget primitif de 1913.

LES CHIFFRES

Le rapport donne alors des explications de détail sur les différents articles du compte administratif :

RECETTES ORDINAIRES

Ensemble des prévisions	5.797.626 82
Total des sommes reçues ou à recevoir (reste à recouvrer 73.548,55).	5.799.695 03
Soit une différence de	2.168 21

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Prévues	488.123 80
Encaissées	385.248 51
D'où diminution de	102.875 29

RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

Prévues	2.252.830 58
Réalisées ou à réaliser	2.230.604 39
D'où moins-value de	22.276 19

M. le Maire compte ici comme « susceptible » de se réaliser: participation de l'Etat dans les dépenses de création de l'Ecole pratique de filles, 114.136 fr. 63; subvention complémentaire de l'Etat dans les dépenses de création du Collège de jeunes filles, 27.555 fr.

Le total des recettes donne:

Prévisions	8.538.831 20
Réalisations	8.415.847 93
D'où moins-value totale de	122.983 27

DÉPENSES

Prévues	8.571.747 00
Payées	7.267.158 11
A payer	895.739 53
Différence en moins	408.849 64

La situation financière de la ville établie par ce rapport se résume donc en ceci :

RESSOURCES

Reliquat en caisse	523.797 71
Restes à recouvrer	619.245 26
Exercices antérieurs	37.019 42
	1.180.062 39

CHARGES

Restes à payer	895.739 53
Insuffisances de crédit	132.099 47
Dépenses antérieures à 1913	74.622 15
	1.102.461 15

Il s'en suit que l'exercice 1912 a laissé en faveur de 1913 une disponibilité de 77.601 24.

LA DISCUSSION

Après la lecture de ce rapport, M. le maire se retire et cède la présidence à M. Beltète, désigné par le Conseil.

M. Beltète prononce une courte allocution. Il estime que la Ville a su tenir son rang. Malgré les charges de l'année, qui ont subi, dit-il, une pression assez forte par suite de la cherté de la vie, qui a elle-même grevé les dépenses d'assistance, il demande au Conseil d'approuver le compte du maire.

La discussion est ouverte.

M. Pierpont demande la parole. Il regrette qu'on ait parlé de la grève des menuisiers comme une cause de diminution des recettes de l'octroi.

M. Destombes demande à « mots couverts » de surveiller les recettes de l'octroi à l'Abattoir.

M. Rompteau fait remarquer que le coke n'est pas écoulé, parce qu'il est trop brûlé par les nouveaux fours. Il demande qu'on améliore le système.

M. Paul Martin demande à quoi en est le statut des employés d'octroi. Il y a, dit-il, un grand mécontentement dans l'octroi.

M. Leduc répond que l'Administration étudie sérieusement la question.

M. Destombes à propos de la somme portée au compte administratif pour la participation de l'Etat dans les dépenses du service des retraites, fait remarquer que cette somme de 3.949 fr. 70 n'implique que 26.331 cartes, et non pas 48.000 comme l'Institut Social l'a indiqué.

M. Beltète répond que l'Etat n'a versé que 3.949 fr. 70 au lieu de 6.000 fr. prévus parce qu'il y a une différence d'interprétation entre l'Etat et les communes sur le texte de loi qui règle la participation de l'Etat.

M. Beltète propose à l'assemblée de voter un vœu demandant que l'Etat calcule sa participation sur les cartes faites et non sur les cartes retirées.

Ce vœu est voté, mais les socialistes s'abstiennent parce que le président ne veut pas admettre une adjonction demandant la suppression des versements ouvriers.

M. Pierpont critique les économies réalisées par vacances d'emplois. Il signale que ces vacances ont produit des inconvénients, surtout dans le service de l'octroi et des pompiers.

M. Beltète répond que les nominations dépendant de la municipalité seule seront désormais faites sans retard, en cas de vacances d'emploi.

M. Pierpont fait remarquer que la somme de 600 fr. prévue pour le traitement d'enfants au sanatorium de Saint-Pol n'a même pas été entamée. Ce rapport dit : « Aucun mémoire n'a été présenté. » C'est parce qu'on n'a pas admis les enfants qui se présentaient, et il y en a eu qui se sont présentés, affirme-t-il.

M. Destombes demande qu'on améliore le pavage des rues et trottoirs avoisinant quelques écoles.

MM. Martin et Destombes demandent que les secours aux familles des réservistes soient distribués plus largement et avec moins de difficultés.

Et sans autre observation le compte administratif du maire est adopté même par la minorité.

M. le maire rentre alors en séance et M. Beltète le félicite au nom de l'assemblée.

ALLOCUTION DE M. LE MAIRE

M. le maire remercie l'assemblée de son vote, puis il envisage, dans une courte allocution, la situation financière.

Il dit qu'il a été dur pour lui de constater que les bonis de 400 à 500.000 francs des années précédentes s'étaient évanouis, et il recommande la prudence et la plus stricte économie. Le budget supplémentaire laisse en effet une vingtaine de mille francs seulement pour faire face aux dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Il remercie ses collègues de leur collaboration et il déclare qu'il « restera aux affaires le temps nécessaire pour que les intérêts de la ville ne soient pas compromis. »

La majorité applaudit l'allocution de M. le maire.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1913

Le rapport du maire sur le budget supplémentaire, fournit les chiffres suivants :

RECETTES

Ressources des exercices antérieurs à 1913	1.180.062 39
Ressources de l'exercice 1913	24.123 00

DÉPENSES

Des exercices antérieurs	1.102.461 15
De l'exercice 1913	48.918 50

La balance s'établit donc comme suit :

Recettes	1.204.185 38
Dépenses	1.151.379 65
D'où excédent de recettes de	52.805 73

M. Lagache, au nom de la commission des finances prie le Conseil de voter ce budget, dont par suite de diverses inscriptions de dépenses, il ramène l'excédent à 45.805 fr. 73.

A propos d'une dépense portée pour le Jardin d'enfants, M. le maire apprend au Conseil qu'il a l'intention d'ouvrir des jardins semblables dans les patronages scolaires du Chêne-Houpline et du Blanc-Seau et de créer une piscine scolaire.

Il fait annuler une somme de 10.000 fr. portée en recettes et qui concerne la participation éventuelle de l'Etat dans la création du Stand de tir, car, dit-il, je ne peux faire état d'une somme dont la recette n'est pas certaine.

M. Flament demande qu'on presse la réception des travaux effectués, car les petits entrepreneurs ne peuvent attendre leurs fonds aussi longtemps.

M. le maire dit qu'il y a plusieurs années il y a eu une période d'engorgements de travaux qui a provoqué des difficultés de paiement, mais que maintenant les travaux sont payés rapidement.

Après ces observations, le budget supplémentaire est voté.

Bureau de Bienfaisance

COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

La balance des ressources et des charges accuse un déficit de 12.541 fr. 91, auquel s'ajoutent des suppléments de dépenses pour crédits insuffisants au budget primitif de 1913. Le déficit total à combler est de 18.841 fr. 91.

Les causes de cet accroissement de dépenses ont été les augmentations de personnes secourues par suite des grèves, le renchérissement des denrées distribuées, la hausse des farines.

A propos des difficultés rencontrées pour les achats de farines, M. le Maire annonce que prochainement un projet sera soumis au Conseil pour la création d'une meunerie municipale.

A ce propos M. Pierpont réclame la suppression du droit de douane sur les blés.

M. Dron lui répond que cela nuirait à l'agriculture, mais que d'ailleurs ce n'est pas au Conseil à s'occuper de cette question de législation.

Le Conseil approuve ensuite les comptes et vote un crédit de 18.850 francs pour combler le déficit.

Les Hospices

COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le compte administratif donne en recettes 1.141.639 fr. 24, et en dépenses 1.536.634 fr. 21; le budget supplémentaire a des ressources de 187.274 fr. 5', et des dépenses de 186.976 fr. 25, soit un excédent de recettes de 297 fr. 56. Ces comptes sont adoptés.

M. le Maire fait aussi approuver l'emploi fait de 23.000 francs provenant de fonds de la loterie de liquidation et qui n'ont pas servi à construire l'économat des Hospices, comme il avait été primitivement prévu.

Collège de jeunes filles

LES COMPTES DE 1912

M. Villaeys, au nom de la commission des finances donne à ses collègues un résumé des comptes du Collège de jeunes filles.

EXTERNAT

Recettes	42.314 30
Dépenses effectuées	38.835,58
Excédent de recettes	3.478 72

Ces recettes se décomposent comme suit :

Rétribution collégiale	15.021 22
Bibliothèque	312 00
Subvention de l'Etat	12.748 19
Subvention de la ville	13.960 00
Divers	272 89
	42.314 30

Les dépenses ont été réparties comme suit :

Personnel	30.945 36
Entretien	1.333 34
Excédent de bourses	705 00
Divers	5.851 88
	38.835 58

INTERNAT

Recettes	63.334 63
Dépenses	63.177 63
	157,00

Les recettes se répartissent ainsi :

Rétribution collégiale	29.330,18
Recettes diverses	5.060,00
Part sur Externat	2.600 00
Subvention de la ville	15.145 00
Restes à recouvrer	11.199 05
	63.334 63

Les dépenses ont été ainsi allouées :

Personnel	6.194 43
Matériel, nourriture	37.678 21
Dépenses communes avec Collège	8.562 52
Dépenses des exercices antérieurs	10.742 47
	63.177 63

LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DE 1913

Pour l'externat, le budget supplémentaire se balance par un excédent de dépenses de 1.245 96.

Pour l'internat, il se balance en recettes et dépenses à 1.007 66.

Le Conseil approuve le tout sans observation.

Service des eaux

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte du receveur intercommunal se balance comme suit :

Recettes	1.855.120 20
Dépenses	1.649.131 28
Excédent de recettes.	205.988 92

Mais ce n'est là qu'un résumé d'opérations de caisse.

Le détail exact donne les résultats suivants :

RECETTES

Recettes effectuées	1.855.120 20
Restes à recouvrer	208.321 79
Autres recettes	182.792 26
Total	2.077.434 95

CHARGES

Dépenses payées	1.649.131 28
Restes à payer	392.533 06
Autres sommes dues	21.227 80
	2.062.892 14

La différence des ressources et des charges donne un reste disponible de 14.542 81

Le volume d'eau distribué aux deux villes a été en 1912 de 8.054.212 mètres cubes, dont 5.292.141 consommés à Roubaix et 2.474.337 consommés à Tourcoing.

Les contingents des deux villes, calculés sur cette consommation, sont donc de 67,963 % pour Roubaix et 32,037 % pour Tourcoing.

En 1911, le contingent de Toutcoing était de 33,547 %.

LES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE 1913

Le budget supplémentaire du service des eaux se présente comme suit :

Recettes	428.303 67
Dépenses	413.760 86
Excédent de recettes	14.542 81

Ces comptes sont également approuvés sans observation.

LES CHEMINS VICINAUX

Le Conseil vote ensuite le budget supplémentaire de 1913 qui se balance par la somme de 3.761 fr. 85.

Il adopte également le budget primitif de 1914 qui donne en recettes et en dépenses un total de 25.094 fr.

SYNDICAT DE L'ESPIERRE

Compte de 1912; projet de budget 1913

Le compte administratif de 1912 du Syndicat de l'Espierre présente en recette, y compris le reliquat en caisse des années précédentes : 33.492 fr. 25; en dépenses, 12.249 fr. 51, ce qui laisse un solde disponible de 21.242 fr. 74 Cette dernière somme est reportée au budget de 1913.

Les prévisions de recettes, y compris le reliquat disponible de 1912, s'élèvent à 21.742 fr. 74.

Ces comptes sont adoptés.

Musée communal

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

A la suite d'une visite aux galeries d'exposition à la Société des Artistes Français à Paris, la Commission administrative du Musée de Tourcoing, a décidé l'acquisition d'une toile du distingué maître Grüm, intitulée « Fin de souper », pour le prix de 8.000 francs.

De l'avis de M. Masure-Six et de ses collègues de la Commission du Musée, le prix demandé pour ce tableau n'est pas exagéré et le Musée va s'enrichir d'une œuvre d'art de la plus haute valeur.

D'accord avec la Commission des Finances, M. le Maire propose au Conseil municipal de ratifier l'achat fait par la Commission administrative du Musée et demande l'autorisation à passer marché avec M. Jules Grüm, artiste peintre, 31, boulevard Berthier, à Paris, pour la fourniture de ce tableau.

Cette autorisation est accordée.

LE THEATRE MUNICIPAL

Le Conseil vote plusieurs dispositions nécessaires pour assurer l'exploitation du théâtre pendant la saison 1913-1914.

Un premier crédit de 15.000 francs est voté pour les dépenses à faire jusqu'au 1er janvier 1914.

A ce propos, M. Paul Martin demande à M. le maire quels ont été les résultats de la régie municipale du théâtre pendant le dernier exercice.

M. le maire répond qu'il y a eu une petite surprise; l'année a été moins bonne que la précédente; il y a eu une dépense de 6 à 7.000 francs de plus qu'en 1911, mais des mesures sont prises par la commission du théâtre pour faire des économies possibles.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Création d'un cours de boulangerie-pâtisserie

Un rapport du maire expose la nécessité de s'occuper de l'apprentissage dans cette branche de commerce qui intéresse l'alimentation générale.

A Lille, un cours a été organisé par la Chambre syndicale patronale; 40 élèves le suivent.

Le maire a demandé le concours de cette Chambre syndicale pour organiser à Tourcoing un cours semblable.

Ce cours aurait lieu tous les lundis après-midi. Les crédits nécessaires seraient de 2.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le crédit est voté.

Au Boulevard Industriel

CONSTRUCTION D'UN AQUEDUC CANALISATION D'EAU ET DE GAZ

On sait que MM. Charles Tiberghien et fils, industriels, ont acquis, à l'angle de la rue du Pont-Rompu et du boulevard Industriel, un vaste terrain de 8 à 9 hectares, en vue d'y installer des usines. A cet effet, ces messieurs ont demandé à l'Administration municipale de bien vouloir faire procéder à quelques travaux de voirie. Ils demandent notamment l'eau de la Lys, dont la consommation journalière serait de 50 à 100 mètres cubes, l'installation de quelques réverbères pour faciliter l'accès à leurs ouvriers depuis la rue de Gand jusqu'à la rue de Roncq. Ils demandent aussi l'achèvement rapide d'au moins une des deux chaussées depuis la rue de Gand jusqu'à la rue de Roncq, pour donner un accès facile, par le boulevard, à leurs ouvriers et aux divers charrois. Ils font remarquer en même temps que le riez soit détourné et emprunte l'aqueduc le long du boulevard jusqu'à la limite de leur propriété. Si ces travaux ne pouvaient être exécutés, MM. Tiberghien bâtiraient ailleurs.

A la suite de ces propositions, la Commission de la voirie a examiné un projet de M. Bloyart, directeur du service de la voirie, pour la construction d'un aqueduc en maçonnerie, sur une longueur de 150 mètres environ, dans la partie du boulevard Industriel située entre la rue Basse et le Pont-Rompu. Cet aqueduc faciliterait l'écoulement des eaux qui arrivent des quartiers des Phalempins, de la Latte et des rues avoisinantes qui se déversent actuellement dans le ruisseau du Pont-Rompu. Ce ruisseau, d'un parcours assez sinueux, traverse actuellement à découvert les terrains situés entre le boulevard Industriel, la rue du Pont-Rompu et le territoire de Neuville, terrains sur lesquels MM. Charles Tiberghien et fils projettent la construction d'une très importante usine. Ces industriels ont l'intention de faire dériver le cours de ce ruisseau vers la limite de leur propriété. Pour pouvoir exécuter ces travaux, MM. Tiberghien ont demandé que la ville établisse un raccordement d'aqueduc avec le boulevard Industriel. Le collecteur devra être prolongé sur une longueur de 150 mètres. La dépense serait évauée à 7.500 francs.

La Commission de la voirie, désirant apporter toutes facilités à la création de nouvelles usines, a approuvé le projet en question.

Pour les travaux de canalisation des eaux, le tracé le moins onéreux consiste à emprunter le boulevard Industriel depuis l'usine projetée jusqu'à la rue de Gand, sur une longueur de 740 mètres, et à suivre ensuite cette dernière rue sur une longueur de 130 mètres jusqu'à la filature de la société anonyme « Le Cardé ». La dépense est évaluée à 21.232 francs et sera payée par MM. Charles Tiberghien et fils, à condition que cette somme leur sera remboursée en eau consommée, soit par eux, soit par d'autres personnes qui iraient se brancher sur ladite conduite, pendant une durée maxima de quinze ans.

La canalisation de gaz se fera au moyen des crédits prévus au budget de l'usine.

Le Conseil approuve les plans, devis et cahier des charges établis pour la construction d'un aqueduc de 150 mètres, sur le boulevard Industriel, et vote la mise en adjudication de ces travaux.

POLICE

Le Conseil vote les sommes nécessaires pour donner aux agents de sûreté 6 francs, d'indemnité annuelle pour leur permettre de s'acheter un pantalon d'été. Autrefois, le pantalon était fourni par l'administration, mais il était uniforme pour tous et cela permettait de reconnaître trop facilement les agents.

POUR LES AGENTS DES POSTES

La ville a continué d'allouer 50 francs par an aux employés des postes, à titre de gracieuseté. Mais cette somme étant payée annuellement, il arrivait que des employés qui avaient passé une partie de l'année à Tourcoing et qui étaient nommés ailleurs avant le règlement de cette petite somme, n'en touchaient rien.

Les employés des postes ont demandé un règlement trimestriel.

Le Conseil le leur accorde.

MUSIQUE MUNICIPALE

Renouvellement des uniformes

M. Paul Didry, président de la Musique municipale, a adressé une lettre à M. le Maire par laquelle il demande le renouvellement des uniformes et du matériel des musiciens. Les uniformes datent de 25 ans. Cette dépense nécessiterait un crédit de 15.000 francs, dont 10.000 pour les uniformes et 5.000 pour les instruments. La commission compétente a examiné la proposition de M. le président de la Musique et après un échange de vue elle a décidé l'achat de nouveaux uniformes. A cet effet, un supplément de crédit de 2.000 francs sera attribué à la Musique pendant cinq années pour le paiement de la somme de 10.000 francs. La question du matériel sera examinée plus tard.

M. Paul Martin demande que la fourniture soit désormais confiée aux tailleurs de Tourcoing.

M. le maire répond que si cette fois la fourniture a été accordée à une maison de Lille, c'est que celle-ci a donné des conditions de paiement avantageuses.

M. Martin trouve encore que 80 francs par uniforme est un prix exagéré.

Finalement, le rapport est voté.

LA MUTUALITÉ MATERNELLE DU 43e DE LIGNE A LILLE

Le Conseil vote une somme de 100 francs à titre d'encouragement en faveur de la caisse de la *Mutualité Maternelle du 43e de ligne*, récemment fondée par M. le colonel Prove, pour venir en aide aux femmes des nombreux soldats mariés qui sont dans son régiment.

PERSONNEL MUNICIPAL

Allocation aux familles nombreuses

On sait que dans une délibération du 26 décembre 1909, le Conseil municipal avait décidé d'accorder des allocations aux familles nombreuses des employés et ouvriers des services municipaux. Ceux-ci ayant au moins quatre enfants au-dessous de 16 ans, et dont le traitement n'excède pas la somme de 2.000 francs, bénéficient d'une gratification annuelle de 50 fr. par enfant.

Des modifications ont été apportés à cette délibération. Dans le cas où le traitement viendrait à être supérieur à 2.000 fr. par suite d'une augmentation de traitement qui ne dépasserait pas le taux de la prime, le bénéfice de cette dernière resterait acquis intégralement à l'intéressé.

Cette réglementation n'a pas passé entièrement dans le statut du personnel municipal. M. le maire propose de l'y insérer intégralement.

En outre, il propose de régler l'indemnité par moitié, tous les six mois.

Ces deux propositions sont adoptées.

MARCHÉS DIVERS

Le Conseil approuve divers marchés à passer d'abord avec M. Georges Rohart, constructeur, à Roubaix, pour la fourniture des grillages devant rec